

Mr & Mme

Saint-Pol-de-Léon, le .. décembre 2016

.....

29250 Saint-Pol-de-Léon

à Mr Nicolas FLOCH

Mr le Maire de Saint-Pol-de-Léon

Mr le responsable de la Communauté de Communes du pays Léonard

Monsieur le Maire,

cette lettre est adressée au spécialiste de Médecine en exercice que vous êtes.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir les **effets délétères** pour la Santé de certaines OEM (Ondes Electro-Magnétiques) et radiofréquences, particulièrement pour les personnes sensibles, notamment pour les enfants.

De nombreux experts français mondialement reconnus travaillent depuis longtemps sur l'épineux sujet et confirment tous ces dangers, tels le Pr Dominique BÉLPOMME (Président de l'ARTAC et l'initiateur de l'appel de Paris), le Pr SANTINI, le Pr Luc MONTAGNIER (Prix Nobel de Médecine), le Dr DIEUZAIDE et bien d'autres...

Depuis 2011, l'OMS classe les **champs électromagnétiques du groupe 2B** (téléphonie mobile, WIFI, CPL...) comme **potentiellement cancérigènes**. Le rapport international **BioInitiative** de 2012 a ainsi recensé des milliers d'études allant dans ce sens. Une synthèse de ces études figure dans le rapport **Jean Huss** sur la base duquel une résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a été adoptée...

Ici même, récemment, dans notre chère ville de Saint-Pol-de-Léon, toutes les antennes de téléphonie mobile positionnées sur le château d'eau du centre-ville, ont dû être déplacées du fait de trop nombreux cas de cancers avérés dans son périmètre...

En 2016, la CRIIREM a renouvelé sa demande de protocole d'étude indépendant et contradictoire. La ligue des droits de l'homme a demandé un moratoire sur l'installation du Linky. Les derniers rapport (146 pages pourtant) et communication de l'ANSES, bien que culturellement intéressants, demeurent tristement affligeants quant à la considération de l'EHS...

Comment est-ce donc possible que, malgré de **graves impacts potentiels sur la Sécurité et la Santé Publique**, ces installations dans notre commune commencent dès janvier 2017 ? Nous nous permettons de vous rappeler que, depuis 2005, le **principe de précaution** a une **valeur constitutionnelle**, par conséquent, supérieure à toutes les lois et leurs décrets...

Si des grandes villes comme Aix-en-Provence (140 000 habitants), St-Denis (110 000 habitants), Caen (110 000 habitants), Fontenay (53 000 habitants), Bondy (53 000 habitants), Melun (40 000 habitants) ou Bagnolet (36 000 habitants) prennent position contre, interdisent ou refusent les compteurs Linky... Pourquoi alors *notre Communauté de Communes du Pays Léonard* ne pourrait-elle pas s'en inspirer ?...

Enfin, Les habitants de Saint-Pol-de-Léon en vous élisant, ont placé **leur confiance** en votre équipe municipale et sont également **prêts à informer et à défendre leurs élus** en cas d'intimidations ou d'attaques d'ENEDIS, de surcroît illégales. De plus, l'Association des Maires du Finistère soutient tous les Maires qui seraient menacés par ENEDIS.

Nous, citoyens de Saint-Pol-de-Léon, estimons que toutes les conditions suffisantes sont réunies afin d'annuler la planification des installations de ces compteurs polémiques.

Dans l'attente de vos réponses quant à ces interrogations et à votre position dans ce dossier, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire et cher Médecin, à notre attachement à notre santé et à la qualité de la vie dans notre commune et jusque dans nos habitations.

Mr & Mme